

vue distinct (environ 110°) Le projet est alors régulier, et ne provoque pas d'effet d'écrasement. Il est de plus dans une sémantique très proche, celle de l'utilisation de l'énergie éolienne. Le deuxième Monument Historique présent dans l'AER est le Manoir de la Cour des Aulnays qui a été estimé à enjeux modérés en raison de sa proximité à la zone d'implantation potentielle. Aucune vue directe n'a été répertoriée depuis le Manoir, séparée du projet de Chanveaux par le relief de la tête de vallon qui est boisé. Seule une covisibilité, anecdotique, a été trouvée, depuis le chemin menant au Bois Gauthier, d'où les toitures du Manoir sont très partiellement visibles. L'impact du projet est négligeable, voire nul.

5.5.4 Les effets sur le cadre de vie

Des principaux lieux de vie de l'aire éloignée, comme Châteaubriant, Segré, Renazé, Saint-Mars-la-Jaille et Candé, seuls quelques accès de Candé permettent des vues partielles et lointaines vers le projet.

Dans l'aire intermédiaire, le projet impacte de manière négligeable Saint-Julien-de-Vouvantes, Challain-la-Potherie et La Chapelle-Glain, pour des vues vers le projet limitées à quelques tronçons des accès routiers. Seul un secteur de Pouancé, aux abords de l'étang de Tressé, permet une vue large sur le projet, impactant de manière négligeable la ville. Combrée est impactée de manière faible, car ces vues depuis les routes sont plus fréquentes, sans que le projet soit visible depuis la ville. Le village du Pin permet le même type de vue, étendue cependant aux franges bâties du nord du village. L'impact est jugé faible.

Dans l'aire rapprochée, les franges bâties de l'ouest de Noëllet permettent quelques vues partielles, impactant de manière négligeable le village. Juigné-des-Moutiers permet quelques vues, plus fréquentes, sans pourtant être généralisées. Il en est de même pour Saint-Michel-et-Chanveaux. Les deux villages sont impactés faiblement.

Les lieux de vie les plus proches sont principalement des exploitations agricoles, constituées de nombreux hangars et d'une maison. Des impacts ont été jugés forts pour l'Arnière. Les autres lieux de vie ont des impacts modérés (Haute-Fouillé, Chanveaux, la Gavalais, la Maugendraie), faibles (la Pouèze, la Rougerais et Chèvrefeuille).

5.5.5 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le travail sur les accès a permis de limiter la création de chemin, et surtout d'utiliser au maximum l'existant. Les chemins créés le sont en cœur de parcelles, donc quasiment imperceptibles depuis les routes environnantes. L'écartement aux haies permet de les préserver et de réduire d'autant les éventuelles visibilitées de ces chemins et plateformes. Le choix d'implanter le poste de livraison au plus proche de bâtiments d'élevage existants, entouré de végétation existante et dans une teinte sombre, le

rend très peu visible depuis les alentours. Globalement, ces aménagements ont un impact négligeable sur le paysage proche.

5.5.6 Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Les deux parcs éoliens les plus proches de celui de Chanveaux (projet d'Armaillé (en bleu clair) et projet de Vritz (en rose)) ont une conformation à peu près similaire, à savoir une implantation globalement nord-ouest / sud-est. Ils sont également implantés sur le même relief, ce qui rend les rend fréquemment visibles simultanément depuis les grandes vues dégagées du nord de l'aire éloignée, comme sur les photomontages 8 ou 18. Les trois parcs sont implantés régulièrement sur l'horizon, avec des espaces de respiration importants. Cependant, le projet de Chanveaux vient occuper dans ces vues l'espace libre qui existait et participe ainsi à une certaine saturation de l'horizon. Sur le même principe, les plissements qui permettent ces vues jouent également le rôle de masque et cachent ces projets de la même manière (photomontage 1). Depuis les vues situées dans l'axe des plissements, notamment celles qui s'ouvrent depuis la bordure de l'étang de Tressé à Pouancé (photomontage 5), les trois parcs forment trois plans successifs dans des implantations régulières. Dans cette typologie de vue, il n'y a pas d'effet de saturation.

Les effets cumulés avec les autres projets : Erbray 2, Petit-Auverné, La Chapelle-Glain et Freigné II, sont différents. Ces parcs ne sont pas implantés sur le même relief que le projet de Chanveaux, mais sur les reliefs en butte du sud de l'AEE. En résultent des perceptions moins tranchées, car les points de vue lointains sont plus rares. Depuis les plissements du nord, ces parcs sont quasiment imperceptibles car lointains et masqués par le relief (photomontages 8 ou 18). Les intervisibilités entre ces projets et le projet de Chanveaux sont ponctuelles, comme le montrent les photomontages 9, 12, 15 ou 19, avec des effets cumulés négligeables à faibles.

Plus proche du projet de Chanveaux, le projet de la Chapelle-Glain peut apparaître simultanément, mais à ces courtes distances, le rôle des écrans végétaux rend les perceptions des deux parcs partielles et peu fréquentes, engendrant également des effets cumulés négligeables.

Malgré une densité relativement importante de projets éoliens dans la zone d'étude, on peut estimer que les effets cumulés induits par le projet de Chanveaux sont négligeables à faibles, aussi bien sur le grand paysage que dans les vues plus proches.

Prise de vue 1. Depuis la D771, entre Renazé et Pouancé.

La D771 relie Craon à Pouancé. C'est une route parfaitement rectiligne qui entaille les plissements du nord de l'aire d'étude. Après avoir franchi ces crêtes, les vues sont subitement très larges sur les autres plissements, comme ici en sortant de la forêt de Lourzais. La partie supérieure des cinq éoliennes dépasse de l'horizon, mais resteront probablement imperceptibles pour un conducteur empruntant cette route. **L'impact est négligeable.**

Le projet d'Armaillé est le plus visible, tandis que ceux de Vritz et de La Chapelle-Glain sont dans la même configuration que celui de Chanveaux, masqués presque entièrement par les plissements. **L'impact cumulé du projet de Chanveaux est négligeable.**

Coordonnées de la prise de vue en Lambert II étendu: X:342927 / Y:2314366
Eolienne la plus proche: E1 / 14 005m



Vue sans éolienne



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

LEGENDE :

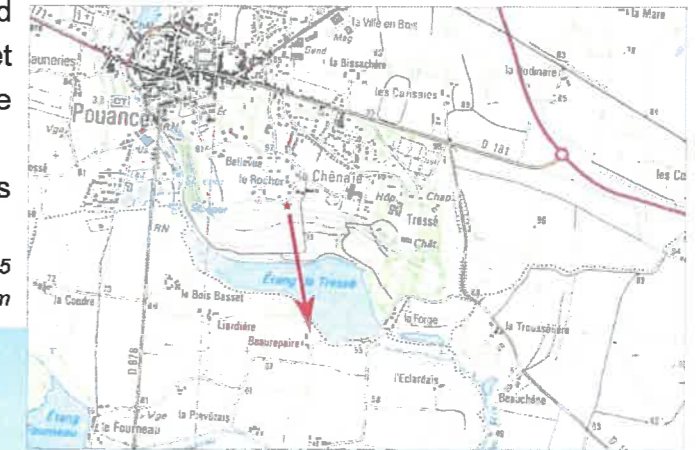
- > Eolienne visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- - -> Eolienne non visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- > Eolienne visible - Projet éolien de VRITZ
- - -> Eolienne non visible - Projet éolien de VRITZ
- > Eolienne visible - Projet éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- - -> Eolienne non visible - Projet éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- > Eolienne visible - Projet éolien d'ARMAILLE
- - -> Eolienne non visible - Projet éolien d'ARMAILLE

Prise de vue 5. Depuis le rebord sud de Pouancé.

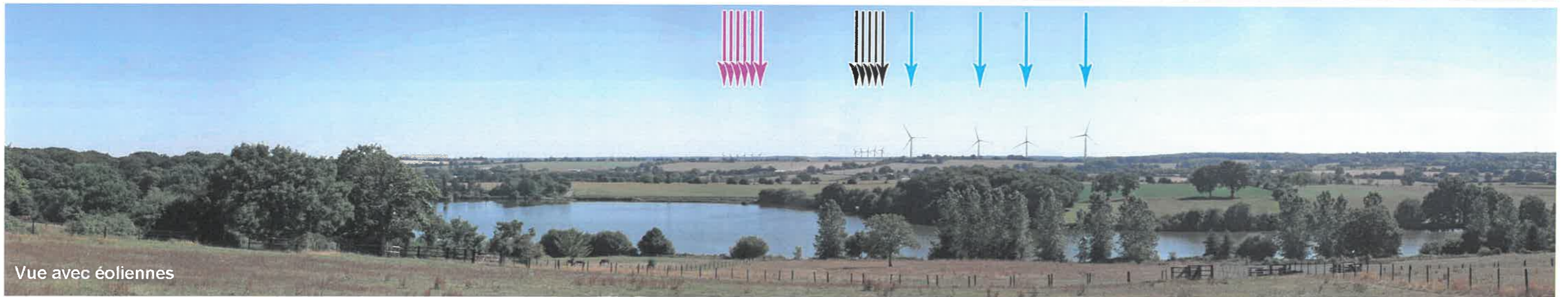
Depuis les quartiers récents implantés sur les pentes sud de la ville et dominant l'étang de Tressé, le projet de Chanveaux sera entièrement visible. Il s'implante au pied de la crête recouverte par la forêt de Juigné, à droite de la photo, qui forme un petit «ressaut» dans l'horizon linéaire. Les cinq éoliennes du projet créent une ligne fuyante et donnent une profondeur à la vue, dénuée d'éléments repère. **L'impact du projet est faible.** Il est à noter que les quartiers depuis lesquels est réalisée la vue ne font pas partie des secteurs de la ZPPAUP, mais que l'étang et les pâtures qui le bordent en font partie. L'impact du projet sur cette ZPPAUP est faible.

De Pouancé, c'est le projet d'Armaillé qui marque le paysage. Apparaissant régulièrement depuis ce point de vue, ces éoliennes prennent l'ascendant visuel sur celles du projet de Chanveaux, qui forment alors un plan supplémentaire. **L'impact cumulé du projet de Chanveaux est faible.**

Coordonnées de la prise de vue en Lambert II étendu: X:336583 / Y:2310315
Eolienne la plus proche: E1 / 9 670m



Vue sans éolienne



Vue avec éoliennes



Vue équiangulaire

LEGENDE :

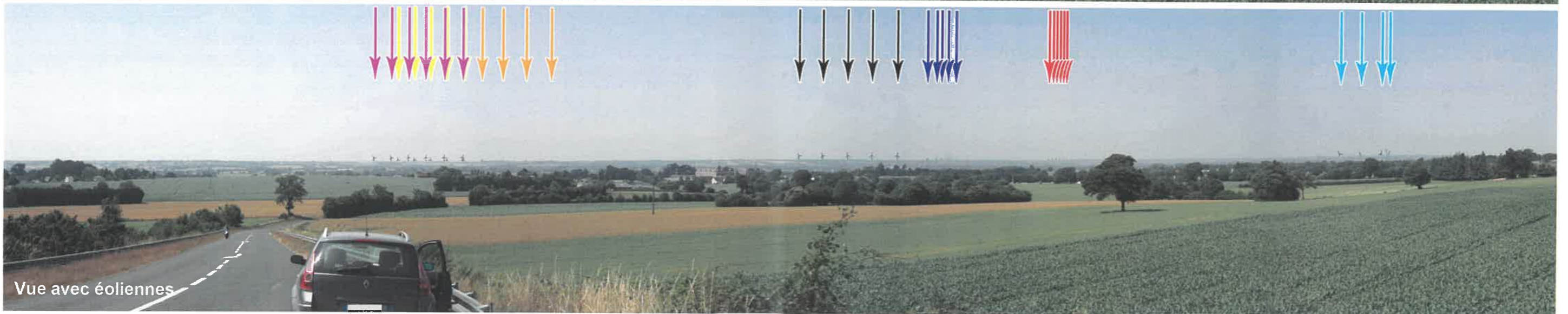
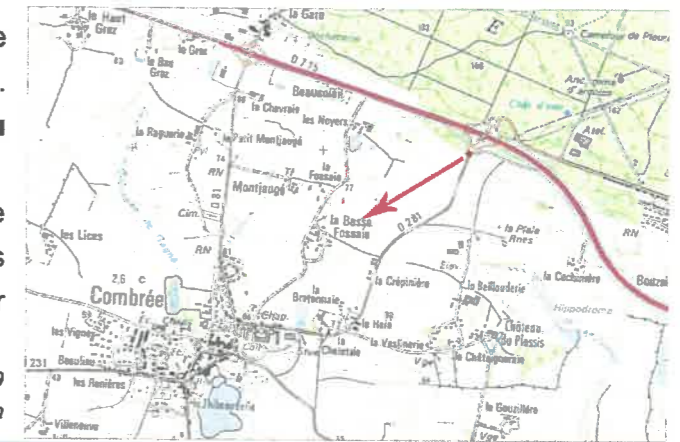
- Eolienne visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- Eolienne non visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- Eolienne visible - Projet éolien de VRITZ
- Eolienne non visible - Projet éolien de VRITZ
- Eolienne visible - Projet éolien d'ARMAILLE
- Eolienne non visible - Projet éolien d'ARMAILLE

Prise de vue 8. En sortant de la D775 en direction de Combrée.

Suivant la crête du plissement, la D775 domine le paysage et permet, comme ici en empruntant la sortie vers Combrée, un panorama très large. On perçoit la silhouette massive du collège de Combrée, au centre de la photo. Le projet de Chanveaux apparaît sur l'horizon, suivant la planéité de celui-ci, avec une implantation régulière et équilibrée. Distantes de plus de 11 km, les éoliennes (très assombries sur le photomontage) marquent une partie de l'horizon, sans l'écraser ou lui faire perdre sa fluidité. **L'impact du projet est faible.**

Sur la gauche du photomontage, un groupe dense d'éoliennes est formé par les projets de Vritz (rose) et de Freigné II (jaune). On perçoit sur la droite les quatre éoliennes du projet d'Armaille (bleu). Les autres projets (Freigné en orange, La Chapelle-Glain en bleu sombre et Petit Auverné en rouge) sont à peine perceptibles). Ces trois groupes visibles sont répartis de manière régulière sur l'horizon, et si les espaces de respiration visuelle entre les groupes sont assez importants, l'horizon est très marqué par la présence de tous les projets, approchant une certaine saturation. **L'impact cumulé du projet de Chanveaux est modéré.**

Coordonnées de la prise de vue en Lambert II étendu: X:348760 / Y:2306999
Eolienne la plus proche: E1 / 11 495m



LEGENDE :

- Eolienne visible - Parc éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- Eolienne visible - Parc éolien de FREIGNE
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de FREIGNE
- Eolienne visible - Parc éolien de FREIGNE II
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de FREIGNE II
- Eolienne visible - Parc éolien de VRITZ
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de VRITZ
- Eolienne visible - Parc éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- Eolienne visible - Parc éolien de PETIT AUVERNE
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien de PETIT AUVERNE
- Eolienne visible - Parc éolien d'ARMAILLE
- - - → Eolienne non visible - Parc éolien d'ARMAILLE

Prise de vue 18. Depuis la D775 à l'entrée de Vergennes.

La D775 d'où est prise la photo est le tracé de l'ancienne voie principale de jonction entre Segré et Châteaubriant, avant la réalisation du contournement du village de Vergennes. Circulant sur la crête de l'un des principaux plissements de l'aire d'étude, les vues vers le sud sont assez fréquentes, bien que souvent contrariées par quelques arbres. Les cinq éoliennes de Chanveaux se distinguent sur la ligne d'horizon, occupant un espace limité de la vue. **L'impact du projet de Chanveaux est faible.**

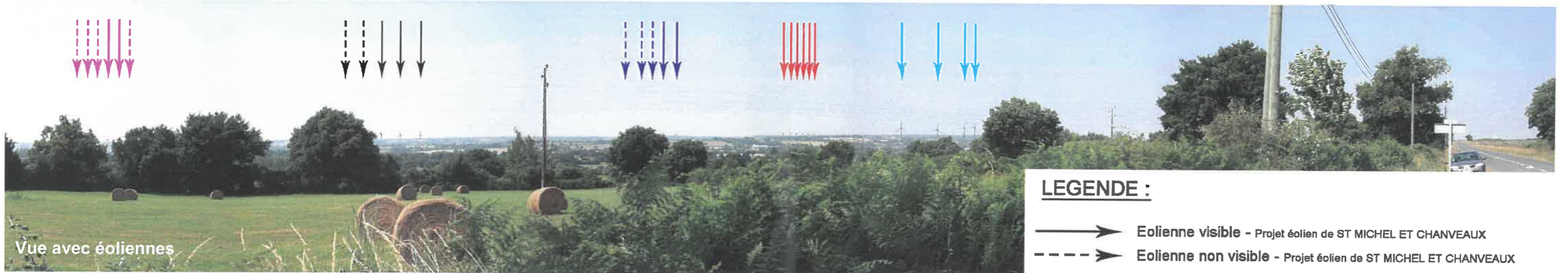
De nombreux projets seront visibles dans ces vues dégagées, dans des implantations relativement similaires. Le projet d'Armaillé se distingue par une proximité plus importante et une implantation différente. Bien que le projet de Chanveaux participe à la création d'un horizon éolien depuis ces vues, il s'intègre dans l'ensemble en respectant à la fois le rythme et les espaces libres entre projets. **L'impact cumulé du projet de Chanveaux est faible.**



Coordonnées de la prise de vue en Lambert II étendu: X:342832 / Y:23008686
Eolienne la plus proche: E1 / 8 650m



Vue sans éolienne



Vue avec éoliennes

LEGENDE :

- Eolienne visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- - - → Eolienne non visible - Projet éolien de ST MICHEL ET CHANVEAUX
- Eolienne visible - Projet éolien de VRITZ
- - - → Eolienne non visible - Projet éolien de VRITZ
- Eolienne visible - Projet éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- - - → Eolienne non visible - Projet éolien de LA CHAPELLE GLAIN
- Eolienne visible - Projet éolien de PETIT AUVERNE
- - - → Eolienne non visible - Projet éolien de PETIT AUVERNE
- Eolienne visible - Projet éolien d'ARMAILLE
- - - → Eolienne non visible - Projet éolien d'ARMAILLE



Vue équiangulaire